

SERVICE: TRAVAUX

Visa du Service :

Visa de Mme la DG f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 mai 2020

---

## SEANCE PUBLIQUE

N° – GESTION IMMOBILIERE -Vente d'une partie de la parcelle sise rue de la Chapelle n°34 pour la construction d'une nouvelle cabine ORES – Projet d'acte – Approbation

### LE CONSEIL

Vu l'article L-1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, organisant la tutelle notamment sur les communes de la Région wallonne ;

Vu la circulaire FURLAN du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux ;

Vu le plan dressé par le cabinet de géomètres GLOBE ZENIT, en date du 17 août 2018 ;

Attendu qu'ORES souhaite construire une nouvelle cabine en remplacement de la cabine existante située dans l'école communale de Hodimont ;

Attendu que la vente porte sur une partie (13 m<sup>2</sup>) de la parcelle actuellement cadastrée 3<sup>ème</sup> division, section A, n°234H2 située rue de la Chapelle n°34 à Verviers, au profit d'ORES ;

Attendu que la parcelle objet de la présente vente a reçu un nouvel identifiant parcellaire à savoir le n°234K2 P0000 ;

Attendu que le prix convenu pour cette cession de terrain s'élève à 2.000 € ;

Attendu qu'ORES prendra en charge tous les frais liés à ce dossier ;

Attendu qu'ORES veillera à réaliser les travaux relatifs au nouveau raccordement BT pour l'école simultanément à la construction de la nouvelle cabine ;

Attendu qu'ORES veillera, dans le cadre de la nouvelle construction, à maintenir un mur dans le prolongement du mur d'enceinte existant ;

Attendu qu'ORES sera tenu d'informer la direction de l'école communale préalablement aux travaux de construction de la nouvelle cabine ;

Vu sa délibération du 17 décembre 2018 décidant du principe de vente ;

Vu le projet d'acte rédigé par Me LILIEN ;

Attendu que cette vente a lieu pour cause d'utilité publique ;

Vu le rapport du Collège du 10 mars 2020 ;

Vu l'avis de la Section de Monsieur DEGEY, Echevin, en date du 15 mai 2020 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions

DECIDE :

- D'approuver le projet d'acte relatif à l'aliénation au profit d'ORES, d'une partie du terrain (13 m<sup>2</sup>), actuellement cadastré 3<sup>ème</sup> division, section A, n°234H2 (nouvellement identifié n°234 K2 P0000 )situé rue de la Chapelle n°34 à Verviers, au prix de 2.000 € (deux mille euros) sur base du plan établi par la bureau de géomètre GLOBE ZENIT en date du 17 août 2018 ;
- De porter le produit de la vente en recette au budget extraordinaire ;

La présente délibération sera annexée à l'acte de vente.

PAR LE CONSEIL :